

GAZIFÈRE INC.
SOMMAIRE EXÉCUTIF SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS
FERMETURE DES LIVRES 2013

1 Les résultats financiers des activités réglementées de Gazifère pour l'exercice terminé le
2 31 décembre 2013 ont été supérieurs au rendement autorisé par la Régie dans le cadre de la
3 demande tarifaire 2013.

4
5 En effet, Gazifère a réalisé un bénéfice net réglementé de 2 744 842\$ (voir GI-6, document 1,
6 page 1 de 2, ligne 11). Le rendement autorisé sur l'avoir de l'actionnaire au taux de rendement de
7 7,82 %, tel qu'approuvé par la Régie dans sa décision D-2012-172, se chiffre à 2 547 313\$ (voir
8 GI-6, document 1, page 1 de 2, ligne 13). L'excédent de rendement se chiffre donc à 197 529\$
9 après impôts ou 270 218\$ avant impôts.

10
11 Pour l'année financière terminée le 31 décembre 2013, le pourcentage global de réalisation des
12 indices de qualité de service se chiffre à 97,10% (voir GI-5, document 1). Ce pourcentage
13 correspond à la moyenne pondérée des pourcentages de réalisation de chaque indice mesurant la
14 qualité de service de Gazifère. Les cinq indices de qualité de service faisant partie de ce calcul ont
15 été autorisés par la Régie dans sa décision D-2010-112. Comme la performance globale de
16 Gazifère est supérieure à 90%, Gazifère peut donc partager l'excédent de rendement selon le
17 mécanisme de partage approuvé par la Régie dans sa décision D-2010-112. L'actionnaire de
18 Gazifère est alors en droit de conserver la somme de 202 664\$ de l'excédent de rendement, le solde
19 de 67 555\$ devant être remboursé aux clients dans le cadre de la demande tarifaire 2015 (voir GI-6,
20 document 1, page 1 de 2, ligne 40). Tel que demandé par la Régie dans sa décision D-2012-163,
21 Gazifère dépose également un rapport complet sur le sondage de satisfaction de la clientèle pour
22 l'exercice 2013 (voir GI-5, document 1.5.1).

23
24 Dans sa décision D-2010-112, la Régie demande à Gazifère de déposer une analyse des causes du
25 gaz naturel perdu lorsque le taux constaté en fin d'année dépasse 1% et demande que cette preuve
26 comprenne également les actions prévues par le distributeur pour maintenir le taux de gaz naturel
27 perdu en deçà du seuil de 1%. Comme le taux du gaz naturel perdu pour l'année témoin 2013 se
28 chiffre à 1,33% (voir GI-3, document 1.2.1), Gazifère donne suite à cette demande en fournissant
29 les explications retrouvées à la pièce GI-3, document 1.2.2. Par ailleurs, dans sa décision

GAZIFÈRE INC.
SOMMAIRE EXÉCUTIF SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS
FERMETURE DES LIVRES 2013

1 D-2013-102, le taux de gaz naturel perdu en 2012 ayant été supérieur à 1% et Gazifère ayant
2 annoncé dans son dossier de Fermeture des livres 2012 qu'elle prévoyait investiguer les installations
3 de certains de ses clients à grand débit au courant de l'année 2013 afin de déterminer s'il y a lieu
4 d'effectuer des modifications d'installation de compteur chez ces clients, la Régie demandait à ce
5 que Gazifère fasse un suivi de cette investigation dans son dossier de Fermeture des livres 2013. Ce
6 suivi est également présenté à la pièce GI-3, document 1.2.2.

7
8 Gazifère dépose également le suivi du projet de renforcement du Chemin Pink que l'on retrouve à la
9 pièce GI-7, document 1 et document 1.1, ainsi que le suivi du projet de remplacement du système
10 téléphonique, voir GI-7, document 2.

11
12 Les pièces déposées dans le cadre de la fermeture des livres 2013 fournissent les explications
13 permettant de mieux évaluer les résultats financiers de Gazifère pour l'année financière 2013.